



BÂTIMENT RTS
QUAI ERNEST-ANSERMET 20
CASE POSTALE 132
1211 GENÈVE 8
T +41 (0)58 458 12 12

Chalet-du-coeur
Madame Nathalie DEVANTAY
Ch. Praz Ossond 1 Association Chalet-du-
coeur
1042 Assens

Genève, 16.01.2023

Votre don de 5000 CHF - Coeur à Coeur - Droit à l'enfance - 07.01.2023

Chère Madame,

Nous vous remercions chaleureusement pour votre don dans le cadre de l'action **Cœur à Cœur**.

Grâce à votre soutien, nous pourrions financer des projets pour venir en aide aux enfants victimes de maltraitance, qui grandissent dans des familles en difficultés, exposé-e-s à de la violence familiale, à la maladie ou à l'addiction. Nous soutiendrons des organisations en Suisse qui offrent à ces enfants fragilisés non seulement une protection, mais aussi un cadre qui leur permette de s'épanouir et avoir une enfance heureuse.

Vous trouverez sur notre site internet www.bonheur.ch tous les renseignements utiles sur les activités de la Chaîne du Bonheur et l'utilisation des dons. Il vous est également possible de vous abonner à notre newsletter et de nous suivre sur nos réseaux sociaux.

Confirmation de don - informations importantes

La Chaîne du Bonheur est reconnue comme organisation d'utilité publique et est exonérée d'impôts. Vous pouvez déduire votre don aussi bien des impôts fédéraux que des impôts cantonaux. Veuillez tenir compte des lois fiscales cantonales correspondantes.

Nous vous remercions chaleureusement de votre confiance et serions heureux de pouvoir compter à nouveau sur votre soutien à l'avenir.

Avec nos meilleures salutations.



Miren Bengoa
Directrice